

REGLEMENT QUEBECOIS SUR L'EAU POTABLE : PROTECTION DU PUBLIC COMPROMISE

Montréal, lundi 12 juillet 2021 – L'Ordre des chimistes du Québec (OCQ) déplore que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), par la modification du Règlement québécois sur l'eau potable (RQEP), contribue à déprofessionnaliser le rôle des chimistes dans le domaine de l'eau potable. En effet, dans sa dernière modification du RQEP, le MELCC ne précise aucunement que les prélèvements d'échantillons d'eau destinés à une analyse du plomb et du cuivre doivent obligatoirement être faits sous la supervision d'un chimiste. L'OCQ considère que cette situation représente un danger pour la santé des Québécois.

« Il nous apparaît totalement justifié que de tels prélèvements en lien avec les analyses d'eau potable soient effectués sous la supervision d'un chimiste, plutôt que par une personne non qualifiée, afin d'assurer la validité des résultats des tests et leur interprétation. Le gouvernement, par son geste, banalise l'encadrement nécessaire à la pratique de la chimie et compromet la protection du public. Cette situation est d'autant plus préoccupante que nous avons participé à la consultation préalable à la publication du règlement final et avons tenté d'obtenir une correction de la part du gouvernement », affirme le président de l'OCQ, M. Michel Alsayegh.

L'article 8 du règlement modifiant le RQEP traite de la question des préleveurs et de leur travail, mais ne précise aucunement quelle formation ces personnes doivent avoir afin d'effectuer ces prélèvements. De plus, le gouvernement indique que les vérifications doivent être effectuées en tout ou en partie par une personne ou une municipalité « accréditée » ou « certifiée », mais omet de préciser que cela doit être fait sous la supervision d'un chimiste. Statuer sur la présence de plomb et autres métaux lourds dans l'eau destinée à la consommation est un sujet sérieux qui commande un encadrement diligent.

À propos de l'OCQ

L'Ordre des chimistes du Québec compte près de 3 000 membres œuvrant dans des secteurs aussi variés que la santé, l'environnement, le judiciaire, l'alimentaire ou la recherche. Sa mission est d'assurer la protection du public québécois en matière d'exercice de la chimie, omniprésente dans la vie des Québécois. L'Ordre des chimistes du Québec fait partie des premières organisations professionnelles encadrées par l'adoption du Code des professions en 1973.

Source : Ordre des chimistes du Québec (OCQ)

Renseignements :

Robby Desjardins, 450 421-4578

medias@lorangebleue.biz